LES MOUSQUIFS
SOIG escalade

FICHE D'INSCRIPTION
Saison 2018-2019

Gymnase des Vignes – Illkirch ✉ lesmousquifs@gmail.com www.mousquifs.legtux.org

LE LICENCIÉ

☐ Mme ☐ M. Nom | Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal | Ville

Téléphone portable | Fixe

Email
licencié ou parent

CONTACTS

Personnes à prévenir :

Nom	Qualité	Téléphone

MEDICAL

Veuillez fournir :
- première licence : un certificat médical d'*absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne y compris l'escalade en compétition* datant de moins d'un an
- renouvellement jusqu'à deux fois : le questionnaire de santé « QS-Sport »

Spécificités médicales que vous souhaitez nous communiquer (allergie, asthme, déficience...)

DIVERS

Participe aux séances :

☐ Le mercredi (17h00 – 18h30) OU ☐ Le samedi matin (10h30 – 12h00)

Est intéressé par (à titre indicatif) :

☐ L'escalade en salle ☐ L'escalade en falaise ☐ La compétition ☐ La randonnée

Comment avez-vous connu le club ?

☐ Fête du sport ☐ Fêtes de l'Ill ☐ Bouche à oreille

☐ Internet ☐ Autre .....

COTISATION

Cochez les cases qui correspondent à votre situation pour déterminer le montant de votre licence.

Licence escalade	[X]	+ 120€
Réduction licencié saison dernière	[ ]	- 10€
Réduction jeune (-18 ans)	[ ]	- 10€
Réduction famille[1]	[ ]	- 10€
Assurance RC-DR[2]	[X]	+ 0€
Assurance de Personne et A. Secours (UE/Suisse/Maroc)[3]	[ ]	+ 16€(-24 ans) / 21€
Extension monde entier[3]	[ ]	+ 87€
Extension Individuelle Accident Renforcée[3]	[ ]	+ 33€
Abonnement revue « La montagne et Alpinisme »	[ ]	+ 20€

TOTAL

Le chèque est à remplir à l'ordre de « SOIG Escalade »

[1] La « réduction famille » s'applique si plusieurs membres d'un même foyer sont licenciés chez « Les Mousquifs ».
[2] L'assurance Responsabilité Civile – Défense Recours du Club Alpin Français est inclue dans la cotisation.
[3] Des extensions d'assurance facultatives sont disponibles. Vous recevrez une notice d'information lors de votre inscription.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) _____ en qualité de _____

[ ] Déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative aux assurances et notamment de la garantie complémentaire Assurance de Personne qui couvre, dans les limites indiquées, les dommages corporels, les frais de recherche et de secours et l'assistance rapatriement.

[ ] Autorise le club et ses représentants à faire hospitaliser et à faire pratiquer, sur avis médical, tous les actes s'imposant pour la bonne santé du licencié ; les cadres s'engageant à avertir au plus vite les contacts fournis ci-dessus.

[ ] Ai pris connaissance du règlement intérieur.

[ ] Autorise la prise d'image du licencié et sa diffusion au sein du club, sur nos pages internet, dans les médias et lors des évènements extérieurs à des fins promotionnelles.

[ ] Autorise le licencié à quitter seul le gymnase à l'issue des séances (si mineur).

DONNES PERSONNELLES

La FFCAM a besoin de recueillir les informations du présent formulaire pour la gestion administrative de votre licence sportive. Elles sont destinées aux gestionnaires de la FFCAM, aux personnes habilités du club des Mousquifs, aux prestataires (informatique, routage, assurances) et leurs éventuels sous-traitants, et éventuellement aux partenaires de la FFCAM sauf opposition de votre part

[ ] Accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par la FFCAM

[ ] Ne souhaite pas recevoir des informations des partenaires de la FFCAM

Conformément la loi informatique et libertés vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vosdonnées@ffcam.fr

FAIT LE _____ À _____

SIGNATURE _____

fédération française des clubs alpins et de montagne

LES MOUSQUIFS
SOIG escalade & montagne

Règlement intérieur

1. La pratique de l'escalade au sein du club Les Mousquifs est exclusivement réservée aux membres et personnes autorisées par un cadre. Tous s'engagent à respecter le présent règlement.

2. L'accueil des grimpeurs au gymnase est assuré deux séances par semaine :
   - le mercredi de 17h à 18h30
   - le samedi de 10h30 à 12h

   Afin d'éviter les intrusions, la porte d'entrée du gymnase ferme un quart d'heure après l'heure de début et rouvre un quart d'heure avant l'heure de fin.

3. Des sorties en falaise sont régulièrement organisées par le club. La participation des mineurs nécessite une autorisation parentale.

4. Les parents s'engagent à chercher leurs enfants à l'heure. En cas de retard les parents sont priés de prévenir un cadre. En cas de retards répétés ou non signalés, la participation de l'enfant pourra être refusée.

5. Les séances et sorties sont sous la responsabilité des cadres diplômés. Leurs directives doivent être respectées. En cas de non-respect des règles, l'accès au mur pourra être refusé.

6. Il est interdit de grimper sans assurage au-delà de la limite des 3 mètres matérialisée par une ligne.

7. Chacun s'engage à respecter les lieux, les infrastructures ainsi que leur propreté. Le gymnase n'est accessible qu'avec des chaussures propres. Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.

8. Les licenciés participent à l'installation et au rangement du matériel commun. Ils veillent également à ranger le matériel emprunté à l'endroit approprié.